

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

BPSR BADMINTON DU PUY SAINTE REPARADE

1 : Objet

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association BPSR Badminton du Puy Sainte Réparade dans le cadre de ses statuts. Il a été adopté en assemblée générale, le 29 juin 2025. Il est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent. Tout adhérent et représentant légal pour les adhérents mineurs doit avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes.

Le règlement intérieur est à disposition des membres pour consultation.

L'adhésion au club vaut acceptation du présent règlement et nul ne pourra s'y soustraire.

2 : Cotisation et inscription

Les pratiquants peuvent bénéficier de 1 à 3 séances d'essai en s'enregistrant via le lien QR code disponible à chaque créneau.

Suite à leur inscription, les pratiquants recevront par mail un titre de participation « Découverte » gratuit.

Ce titre est temporaire, il est valable pour une journée entre le 1er septembre de l'année N et le 31 août de l'année N+1. Dans le cadre de la pratique à l'essai, seulement deux renouvellements sont permis.

Les pratiquants à « l'essai », accueillis dans le club lors des séances d'entraînement, bénéficieront de garanties individuelle accident et responsabilité civile, sachant que le nombre d'essai couvert ne peut être supérieur à 3.

Le montant de l'inscription est valable pour la saison sportive du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Il comprend :

- le montant de la licence composé de la part fédérale, de la part ligue, de la part comité, de la revue fédérale et de l'assurance fédérale.
- le montant de la cotisation sportive annuelle.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire du contractant.

La licence, une fois délivrée, ne peut être remboursée.

Les tarifs sont fixés pour la saison en cours qui débute le 1er Septembre et se clôture le 31 août de l'année suivante.

3 : Tenue vestimentaire

Les règles légales d'hygiène et sécurité doivent être respectées.

De plus, chaque adhérent devra adopter une tenue correcte et appropriée aux exercices proposés.

4 : Comportement sportif

4.1 : État d'esprit

Le club est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et de respect de l'adversaire. La convivialité, la bienveillance et l'humilité doivent être des valeurs fondamentales qui feront la force de l'association sportive.

Tout licencié présentant un mauvais esprit et/ou un mauvais comportement risquant de nuire à l'image du club et du Badminton, tant à l'entraînement qu'en compétition se verra averti verbalement. Si le comportement de la personne incriminée ne s'améliore pas, les membres du bureau statueront sur les éventuelles sanctions à prendre. Ces sanctions pourront aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive sans remboursement de la cotisation.

Tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation.

En cas d'affluence, il faut concevoir une rotation raisonnable sur les terrains. Les adhérent(e)s s'engagent à ne pas monopoliser un terrain pendant plus de la durée d'un set si des personnes attendent pour jouer. De même, il ne sera toléré aucune confrontation de simple dans la salle si des personnes attendent un court pour pouvoir évoluer. Cette règle de convivialité et de politesse ne peut qu'engendrer un roulement bénéfique pour toutes et tous. Les simples seront plutôt proposés en fin de créneau.

5 : Section jeunes

5.1 : Responsabilité

Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité.

Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est présent avant de le laisser au gymnase. De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club.

Aucun enfant ne pourra quitter prématurément la séance sans la présence de ses parents ou d'un représentant légal.

5.2 : Comportement

Le club propose des entraînements encadrés aux catégories Poussins (9-10 ans) – Benjamins (11-12 ans) – Minimes (13-14 ans) et cadets (15-16 ans). L'échauffement devra être suivi sérieusement pour éviter les blessures. En cas d'absence, merci de prévenir le responsable concerné sur le groupe Whatsapp « Badminton du Puy - Jeunes ».

Afin de confirmer l'acquisition de la pratique du badminton, le joueur pourra participer aux différents tournois proposés.

Le transport des adhérents mineurs pour les compétitions individuelles doit être assuré par les familles ou les tuteurs légaux.

Les joueurs devront respecter leur camarade de jeux ainsi que les responsables.

Les téléphones portables, ou tout autre appareil non utile à la pratique du badminton, sont interdits pendant l'entraînement.

Le responsable des entraînements décidera des mesures à prendre en cas de non-respect.

6 : Commissions

Sur proposition du conseil d'administration, des commissions seront mises en place (ou non) chaque nouvelle saison. Les membres du club pourront être sollicités afin de participer au bon déroulement de(s) l'activité(s).

- Commission animation a pour but : d'organiser des événements sportifs ou extra sportifs à proposer à l'ensemble des licenciés (section jeunes et section adultes).
- Commission communication a pour but : de vous informer de tous les événements du club via les sites internet du club.
- Commission jeunes a pour but : de gérer les cours enfants.
- Commission compétitions a pour but : d'organiser, de planifier et de gérer tous les tournois.

7 : Communications

Toutes les informations sur le fonctionnement du club sont disponibles sur le site Internet du club (<https://bpsr13.sportsregions.fr/>).

Les informations sur le fonctionnement quotidien sont envoyées sur les groupes WhatsApp.

8 : Compétitions

8.1 Comportements

Le club propose à tous les adhérents quels que soient leurs niveaux de jeu, de participer aux compétitions et tournois.

Tout adhérent désirant s'inscrire à une compétition, doit être à jour de son adhésion et doit régler ses frais d'inscriptions lors de cette dernière (au comptant). Les volants sont à la charge du compétiteur.

8.2 Interclubs :

Pour participer au championnat Interclub, chaque adhérent doit manifester son inscription auprès du responsable. Il doit également respecter le règlement de cette compétition sous peine d'interdiction de participation. Lors de rencontres officielles, les trois premiers terrains sont réservés à cette compétition. Un quatrième pourra être réservé selon le nombre de joueurs loisirs présents.

En cas de forfait, les frais encourus ne seront pas remboursés.

Toute participation à une compétition officielle implique le respect du règlement en vigueur de la FFBaD et celui de l'association.

Le responsable de la commission compétition devra gérer l'équipe en prenant en compte la ligne de conduite établie par le conseil d'administration et rendre compte de tout événement susceptible de perturber le bon fonctionnement à son président.

Tous les joueurs inscrits en compétition s'engagent à avoir un comportement irréprochable et devront être présents lors des compétitions à domicile jusqu'au départ de l'équipe adverse. Ils seront aussi sollicités pour organiser une collation à la fin de chaque rencontre et le nettoyage des locaux. Il ne sera admis qu'exceptionnellement une absence au moment de convivialité organisé pour l'équipe adverse.

9 : Infrastructures et matériels :

Les poteaux et filets sont à disposition des joueurs. Le club prête des raquettes pour l'initiation et les débutants. Ce prêt n'est pas un dû et il appartient à chaque joueur d'acquiescer sa propre raquette. Chaque joueur participe à l'installation et au rangement des poteaux, filets et tapis de sol avec les meilleures précautions possibles afin de leurs préserver une durée de vie relativement longue. Chaque joueur est responsable du matériel qui lui est confié lors des séances d'entraînement.

La pratique du Badminton se déroule dans les structures sportives du collège. En cas de dégradation la responsabilité incombera à la personne impliquée, le club ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.

Les joueurs doivent obligatoirement pratiquer avec des chaussures spécifiques aux sports en salle, qui doivent être exclusivement réservées à un usage d'intérieur.

Les volants plastiques sont fournis par le club pendant les créneaux d'entraînements adultes et jeunes. Les volants plumes sont à la charge des joueurs qui participent aux tournois extérieurs. Le club pourra exceptionnellement fournir des volants plumes lors des compétitions à domicile.

Il est interdit de manger et fumer (cigarette électronique également) à l'intérieur du gymnase. Les joueurs sont tenus de respecter la propreté des lieux et de signaler toute anomalie aux membres du bureau ou aux responsables de créneaux présents, qui la signaleront aux gardiens ou aux gestionnaires de la salle.

Les bancs mis à disposition ne doivent pas accueillir les affaires de sport mais permettre à tous de pouvoir s'asseoir pour se préparer à la séance de sport ou se reposer.

9.1 : Vol

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels sur les lieux d'entraînement ou de compétition. En conséquence, il est demandé aux adhérents de ne pas y apporter d'objet de valeur.

10 : Habilitation

Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement.

Le Conseil d'administration (en sa majorité, voix du Président prépondérante) est habilité à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément à ce règlement. La personne exclue se verra prévenue par courrier ou par mail.

11 : Vacances scolaires

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement des enfants sont suspendues. Pour les adultes, il sera nécessaire d'avoir l'accord du collège pour bénéficier des installations sportives.

12 : Droit à l'image

En s'inscrivant au club de Badminton du Puy Sainte Réparate, le licencié autorise la prise de vue collective ou individuelle, ainsi qu'à utiliser les photos pour son site internet ou pour toutes autres opérations promotionnelles de l'image du club.

13 : Modification et réclamation

Toute réclamation doit être adressée par écrit au conseil d'administration

Le règlement intérieur est modifiable sur décision du Conseil d'Administration, ratifié lors de l'assemblée générale.

Le présent règlement intérieur sera adressé à l'ensemble des membres de l'association, ainsi qu'à tous les nouveaux adhérents.

Fait au Puy Sainte Réparate, le 28/06/2026

Signature du président de l'association

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. P. P.' followed by a stylized flourish.